



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6347

du 12.09.2017

Formulaire de déclaration volontaire des implantations dans le cadre des cours RLMO, CPC et de maintien de l'emploi dans le cadre des mesures transitoires.

Réseaux et niveaux concernés <input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles <input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné <input checked="" type="checkbox"/> Niveau : Secondaire ordinaire et spécialisé de plein exercice et en alternance	Destinataires de la circulaire À Madame la Ministre chargée de l'Education ; Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement secondaire ordinaire et spécialisé subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles; Aux Chefs d'établissement des établissements de l'Enseignement secondaire ordinaire et spécialisé organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles <i>Pour information:</i> Aux Membres du Service général de l'Inspection de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé ; Aux Organisations syndicales ; Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ; Aux Fédérations d'associations de parents Au Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Type de circulaire <input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative <input type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité <input checked="" type="checkbox"/> À partir de la date d'émission	
Documents à renvoyer <input checked="" type="checkbox"/> Non Document à compléter en ligne	
Mots-clés CPC – Formulaire « implantations »	

Signataire

Cabinet

Cabinet de la Ministre Marie-Martine SCHYNS
Ministre de l'éducation

Adresse de contact

cpc@gov.cfwb.be

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des dispositions pour la mise en œuvre du cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté et particulièrement de la limitation du nombre d'implantations, un formulaire en ligne est mis à disposition des enseignants pour leur permettre de déclarer, sur base volontaire, le nombre d'implantations dans lesquelles ils prestent leurs attributions. Les informations ainsi collectées permettront d'objectiver les situations rencontrées sur le terrain.

Ce formulaire est accessible jusqu'au 20 octobre 2017 sur le site enseignement.be à l'adresse : www.enseignement.be/enseignant dans la rubrique « News ».

Je vous remercie de placer cette information importante à la disposition des enseignants concernés pour votre établissement et, si possible, d'afficher cette circulaire dans la salle des professeurs.

Je vous remercie pour votre collaboration.

La Ministre,

Marie-Martine SCHYNS